



Opération

## **SECTORISATION ETABLISSEMENT – CREATION PASA**

Maison de retraite « L'ACACIA »

31 560 NAILLOUX

## **RÈGLEMENT DE CONSULTATION (R.C.)**

### **Maître d'Ouvrage**

#### **SCI SOULEILLA DU CORDIE**

48 Rue Saint Rome  
31000 TOULOUSE

Tél : 05 61 23 18 74 - Fax : 05 61 29 05 76

### **Equipe de Maîtrise d'Œuvre**

#### **VIGNEU & ZILIO / ARCHITECTES**

76, allée de Barcelone  
31000 TOULOUSE

Tél. : 05 62 27 73 00 - Fax : 05 61 23 00 38

e.mail : vz@vigneu-zilio.com

#### **SACET / BET Fluides**

Parc d'Activité du Cassé 2  
9, rue Jean Monnet  
31 240 SAINT-JEAN

Tél. : 05 62 71 57 37 - Fax : 05 61 54 39 18

e.mail : sacet@sacet.fr

#### **ERT/ BET Structure**

8, rue Rochefort  
31 100 TOULOUSE

Tél. : 05 61 40 49 41 - Fax : 05 62 57 05 82

e.mail : bet-ert@wanadoo.fr

#### **Bureau de contrôle : BUREAU VERITAS**

Zac Basso Cambo – bât. 15 - 12 rue M. Labrousse BP 64797  
31047 TOULOUSE CX 1

Tél 05 61 31 57 00 - Fax 05 61 44 63 62  
marc.espinassous@fr.bureauveritas.com

#### **Coordonnateur SPS : CABINET AURORE**

25 boulevard Victor Hugo 31770 COLOMIERS

Port : 06 07 90 53 34 - Fax: 05 34 50 81 08  
cabinet.aurore@yahoo.fr

**Date limite de remise des offres :**

**20 FEVRIER 2012 AVANT 12 H 00**

# **SOMMAIRE**

## **ARTICLE I - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES**

## **ARTICLE II - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES**

- 2.1 - Etendue de la consultation et mode d'appel d'offres
- 2.2 - Maîtrise d'œuvre - Maîtrise de chantier
- 2.3 - Décomposition en lots
- 2.4 - Contrôle technique
- 2.5 - Coordination de sécurité et protection de la santé
- 2.6 - Délai d'exécution
- 2.7 - Modification de détail au dossier de consultation
- 2.8 - Délai de validité des offres

## **ARTICLE III - PRESENTATION DES OFFRES**

- A - Pièces administratives
- B - Projet de marché

## **ARTICLE IV - JUGEMENT DES OFFRES**

## **ARTICLE V - CONDITION D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

## ARTICLE I - OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Réalisation d'un secteur pour résidents désorientés (Cantou) comportant

- 14 chambres individuelles,
  - des locaux d'activité liés,
- pour une surface de 570 m<sup>2</sup> environ
- création d'un PASA
  - création d'un bassin d'orage

à la Maison de Retraite « L'ACACIA » 31 560 NAILLOUX sur un terrain cadastré Section E, parcelle n° 564 et section ZE, parcelle n°8

## ARTICLE II - CONDITIONS DE L'APPEL D'OFFRES

### 2.1 - ETENDUE DE LA CONSULTATION ET MODE D'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres est lancé avec les variantes et les options obligatoires qui sont décrites à la fin de chaque CCTP.

Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (dossier de base), et c'est le montant de l'offre de base qui doit être porté dans la soumission. Mais il doivent également présenter une proposition pour les variantes et options mentionnées ci-dessus : les variantes seront présentées en plus ou moins-value par rapport à l'offre de base, les options seront chiffrées normalement.

### 2.2 - MAITRISE D'ŒUVRE

La Maîtrise d'œuvre est assurée par :

- VIGNEU & ZILIO, Architectes, mandataire

- Les bureaux d'études :

\* ERT : pré étude technique pour le lot GO (structure),

\* BET SACET : électricité, CF/cf , sécurité incendie, chauffage, ventilation, rafraîchissement, plomberie, sanitaire, coordinateur SSI

### 2.3 - DECOMPOSITION EN LOTS

Le marché sera conclu selon l'offre qui sera retenue en lots séparés, en groupement d'entreprises ou en entreprise générale.

Liste des lots :

- Lot 0 Généralités tous corps d'état + Calendrier prévisionnel des travaux
- Lot 1 VRD/Gros-œuvre/Enduit
- Lot 2 Charpente - Couverture - Zinguerie
- Lot 3 Etanchéité
- Lot 4 Menuiserie extérieure PVC
- Lot 5 Menuiserie extérieure aluminium
- Lot 6 Menuiserie intérieure
- Lot 7 Serrurerie
- Lot 8 Plâtrerie - Faux plafond
- Lot 9 Electricité - Courants forts - Courants faibles
- Lot 10 Chauffage - Ventilation - Plomberie sanitaire
- Lot 11 Chapes - Sol scellé - Faïence
- Lot 12 Sol souple
- Lot 13 Peinture
- Lot 14 Espaces verts

## **2.4 - CONTROLE TECHNIQUE**

L'ouvrage à réaliser est soumis au Contrôle Technique prévu par la loi du 4 Janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction : VERITAS.

## **2.5 - COORDINATION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE**

Conformément au décret n°94.1159 du 26 Décembre 1994, relatif à la sécurité et à l'organisation de la coordination en matière de protection de la santé, une coordination en matière de sécurité et de santé des travailleurs est assurée pour la présente opération. Coordonnateur SPS : Monsieur Jean RAYMOND.

## **2.6 - DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution est fixé à 11 (onze) mois UHR + 2 (deux) mois PASA, y compris une période de préparation de 4 (quatre) semaines.

Le calendrier prévisionnel d'exécution est prévu dans le C.C.T.P. du lot 0 : Généralités Tous Corps d'Etat.

## **2.7 - MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard, huit (8) jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2.8 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

# **ARTICLE III - PRESENTATION DES OFFRES**

Le dossier de consultation des entreprises est remis selon les modalités suivantes :

Chaque candidat pourra retirer le dossier de consultation contre paiement chez :  
M GIROD REPRODUCTION INDUSTRIELLE COPIE COLOR CENTER  
27,Avenue LARRIEU 31100 TOULOUSE  
Tél. 05 61 42 97 07 - Fax 05 61 42 96 64  
Commande par site internet <http://www.mgirod.com>

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

### **A - PIECES ADMINISTRATIVES**

• A FOURNIR AU MOMENT DE LA REMISE DES OFFRES, OU AU PLUS TARD DANS LES 15 JOURS DE LA SIGNATURE DU MARCHÉ :

- Un certificat de non-faillite de moins de TROIS MOIS.
- Les pièces nécessaires pour justifier de l'existence légale de la société, ainsi que des pouvoirs des représentants (Extrait K bis ou mandat dûment établi par le représentant légal).
- Un certificat attestant que la société est en règle avec la Sécurité Sociale, du dernier trimestre exigible (Attestation de l'URSSAF).

- Attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1, L 125-3 du Code du Travail.
- Tous les certificats utiles attestant que l'intéressé a souscrit les déclarations lui incombant en matière d'assiette des impôts, cotisations d'allocations familiales, cotisations aux congés payés et de chômage intempéries (ARTICLE 56 de l'ORDONNANCE 58.1372 du 29 DECEMBRE 1958) (Attestation du Centre des Impôts du lieu de paiement de la TVA).
- Une attestation de la (ou des) qualification(s) professionnelle(s) délivrée(s) par QUALIBAT et/ou QUALIFELEC correspondant aux travaux objet de son marché.
- Les attestations d'assurances "Responsabilité Civile" et "Décennale", émanant des Compagnies d'assurances et non des agents, établies strictement en conformité avec les modèles joints au CCP.
- Une attestation précisant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 620-3, L 140-3 et L 143-5 du Code du Travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats étrangers.
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés.
- L'attestation prouvant que le signataire du marché est habilité à engager la responsabilité de l'entreprise.
- Les références récentes pour travaux de même nature.

#### **POUR LES ENTREPRISES NOUVELLEMENT CREEES SEULEMENT**

• Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur.

#### **B - PROJET DE MARCHÉ**

- Un projet de marché comprenant :
  - la soumission (modèle fourni au dossier de consultation),
  - un devis estimatif parafé, signé et tamponné (conforme au modèle de décomposition du prix global et forfaitaire fourni au dossier de consultation).

### **ARTICLE IV - JUGEMENT DES OFFRES**

En cas de discordance entre les différentes indications du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur, l'indication en chiffres, hors TVA, figurant dans la soumission, prévaudra sur toutes autres indications.

En cas de discordance entre la décomposition du prix global et forfaitaire et la soumission, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global et forfaitaire, l'entrepreneur, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global et forfaitaire ou pour la redresser.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

## **ARTICLE V - CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES**

Les offres devront parvenir sous enveloppes selon les conditions suivantes :

**Ces offres devront parvenir avant la date et l'heure mentionnées ci avant page 1,**

- soit par voie postale ;
- soit par dépôt en main propre.

### **RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES DEMANDES EN COURS DE CONSULTATION**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire parvenir 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite au maître d'œuvre désigné à l'article 2.2.

Une réponse sera alors adressée en temps utile à toutes les entreprises ayant retiré un dossier.

**Fait à TOULOUSE, le 12 JANVIER 2012**